



Envoyée le 30 septembre 2015

Conseil municipal d'Hénin-Beaumont
2015

Question orale sur la motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple

*Question orale de David NOËL,
conseiller municipal du groupe « Agissons-Unis pour Hénin-Beaumont »*

Lors du conseil municipal du mois de septembre 2014, le groupe d'opposition avait déposé une motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918. Ceux qui ont « *flanqué* » n'étaient ni des lâches, ni des traîtres mais simplement des hommes confrontés à une des pires tragédies du XXe siècle et ce serait à l'honneur de notre commune de voter cette motion pour la réhabilitation de ces soldats qui ne méritaient pas de mourir fusillés.

Il y a un plus d'un an, la majorité avait choisi d'ajourner notre motion et de la renvoyer vers le comité de coordination des sociétés patriotiques pour avis consultatif.

Le groupe d'opposition avait accepté votre proposition, quand bien même nous considérons que l'avis consultatif du comité de coordination des sociétés patriotiques ne s'imposait nullement.

Ma question est donc la suivante : avez-vous soumis la motion pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple au comité de coordination des sociétés patriotiques, quel est son avis ? Si vous ne l'avez pas fait, pour quelle raison ? Quand comptez-vous mettre cette motion que nous avons déposée il y a plus d'un an à l'ordre du jour du conseil municipal ?